



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 JUILLET 2015**

* * *
*

Le deux juillet deux mille quinze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 26 juin 2015 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Guide des achats publics en procédure adaptée : modification
- 2 – Conventions de groupement de commandes : délégation de signature au Maire pour les marchés de la Commune
- 3 – Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire : attribution du marché
- 4 – Legs Morel : cessions des actions Michelin
- 5 – Legs Tournadre : incorporation dans le patrimoine de la Commune
- 6 – Legs Tournadre : vente aux enchères des biens légués à la Commune
- 7 – Riom Communauté : modifications statutaires
- 8 – Tableau des effectifs 2015 : créations et transformations de postes
- 9 – Indemnité d'astreintes : attribution au chef de police municipale
- 10 – Sapeur-pompier volontaire : renouvellement et modification de la convention précisant les modalités de disponibilité opérationnelle et de disponibilité pour formation
- 11 – Mandat spécial pour des missions accomplies par les élus (avril et mai 2015)
- 12 – Mandat spécial pour des missions des élus en juillet et septembre 2015
- 13 – Plan Local d'Urbanisme : approbation de la modification n° 5
- 14 – Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur – modification n° 1 : précision des objectifs poursuivis – demandes de subventions
- 15 – Golf de Riom : signature d'un commodat dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA)
- 16 – Golf de Riom : inscription d'une hypothèque conventionnelle dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA)
- 17 – Site Gilbert Romme - cession du foncier : modalités de réalisation de l'appel à projet d'opérateurs
- 18 – 22 rue de Madargue : cession d'une maison d'habitation
- 19 – Tarifs 2015-2016 : piste d'athlétisme, terrains extérieurs et installations sportives couvertes
- 20 – Fonds d'Initiatives Sportives : association sportive collège Pierre Mendès France
- 21 – Saison Accès-Soirs 2015/2016 : tarifs
- 22 – Stages d'arts plastiques : création de nouveaux tarifs
- 23 – Concert « Toulouse Con Tour » : convention de coréalisation avec la Société Passerelle Productions
- 24 – Projet jumelage 2016 : demandes de subventions
- 25 – Equipements numériques dans les écoles primaires publiques de la Ville : plan de financement – demandes de subventions
- 26 – Equipements numériques dans les écoles primaires publiques de la Ville : école Maurice Genest : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
- 27 – Partenariat avec l'Education Nationale : mise à disposition de personnels municipaux auprès des écoles publiques de Riom pour l'année scolaire 2015/2016
- 28 – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (S.I.A.R.R.) : modifications statutaires – siège social
- 29 – Effondrement d'une grange : transaction amiable d'indemnisation

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire (à partir de 19 H 45)

MM. MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHANIER, DUBREUIL, FLORIDUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de 19 H 30), M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT , MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET (à partir de 20 H 00), Mmes PICHARD (à partir de 19 H 45), RAMBAUX, SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Emilie LARRIEU*

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Chantal RAMBAUX*

M. Jacques DIOGON, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à *Michèle SCHOTTEY*

Mme Sandrine MARTIN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Yannick BONNET*

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Stéphane FRIAUD*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Nicole PICHARD*

En l'absence momentanée du Maire, *Madame Stéphanie FLORI-DUTOUR*, Premier Adjoint, assure la présidence de la séance.

Madame Elizabeth MONTFORT ayant été désignée secrétaire de séance, *Madame Stéphanie FLORI-DUTOUR* a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 4 juin 2015. L'ordre du jour a été abordé, après adjonction de la question « **Tableau des effectifs 2015 : transformation et suppression de poste** ».

1 – GUIDE DES ACHATS PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE : MODIFICATION

Rapporteur : Nicole PICHARD

Dans un souci de simplification des marchés passés en procédure adaptée et d'harmonisation avec ceux de Riom Communauté, il a été proposé d'actualiser le guide en intégrant notamment les principes suivants :

- Suppression de la publicité systématique sur le profil acheteur jusqu'à 15 000 € HT, celle-ci est remplacée par une consultation directe de plusieurs candidats potentiels
- Suppression de la publication par voie de presse de 15 000 € HT à 50 000 € HT, celle-ci est remplacée par une publicité sur le profil acheteur de la collectivité et une consultation directe de plusieurs candidats potentiels. Toutefois pour les marchés de prestations intellectuelles, la publication par voie de presse est maintenue.

➡ **A la majorité (7 contre), le Conseil Municipal a approuvé la modification des règles internes de passation des marchés à procédure adaptée.**
Interventions de MM. FRIAUD, PECOUL, Mme PICHARD.

2 – CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDES : DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR LES MARCHES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Nicole PICHARD

Par délibération du 2 octobre 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire la signature des conventions de groupement de commandes avec Riom Communauté exclusivement pour les marchés propres à la Commune. Il est proposé d'élargir la délégation à toutes les conventions de groupement de commandes relatives à des marchés propres à la Commune, inférieurs à 207 000 € HT pour les fournitures et services et 500 000 € HT pour les travaux.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné le Maire, Président de la CAO (représenté par N. PICHARD) à la Commission d'Appel d'Offres des groupements de commandes pour les marchés ci-dessus et T. ROUX comme suppléant.**

3 – MARCHÉ D'EXPLOITATION DE PERFORMANCE ENERGETIQUE, INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE RAFRAICHISSEMENT, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteur : Nicole PICHARD

Le marché actuel relatif à l'entretien et à la maintenance des installations thermiques, d'eau chaude sanitaire et de ventilation arrive à son terme le 31 août 2015.

Ce marché comprend quatre lots pour lesquels, la Commission d'Appel d'Offres du 8 juin dernier a décidé de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Désignation	Durée totale du marché	Entreprise retenue	Montant HT (pour la durée totale du marché)
1	Installations de climatisation (Riom et Riom Communauté)	4 ans	COFELY	8 560.64
2	Installations de chauffage, ventilation, eau chaude (Riom)	8 ans	COFELY	357 079.28
3	Sites raccordés au réseau de chaleur (Riom)	8 ans	IDEX	145 697.76
4	Petites installations (Riom)	4 ans	COFELY	19 148.00

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à souscrire les marchés avec les entreprises susmentionnées.**
Intervention de M. PECOUL.

4 – LEGS MOREL : CESSIONS DES ACTIONS MICHELIN

Rapporteur : Nicole PICHARD

Dans la continuité de la délibération de bilan du legs Morel du 26 mars 2010, et pour tenir compte des évolutions du marché qui demeurent positives sur le 1er semestre 2015, il est proposé de procéder à la vente des actions de la Société Michelin ; 241 actions pour une valeur unitaire de 75,27 € soit une évaluation globale de 18 140,07 €.

➤ **L'Assemblée, à la majorité (7 contre), a autorisé le Maire à signer tous les actes de nature à permettre la cession des actifs susmentionnés.**

Interventions de M. BOUCHET, Mme PICHARD, M. GRENET, Mmes DUBREUIL, MONTFORT, M. FRIAUD.

5 – LEGS TOURNADRE : INCORPORATION DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par testament, Madame Tournadre Anne Marie, décédée le 10 février 2015 à Riom, a fait de la commune de Riom une légataire spéciale. Elle lui laisse un buffet Louis XIII, une commode XVIIIème siècle, une tapisserie d'Aubusson, un secrétaire XVIIIème siècle et quelques peintures pour un montant évalué à 4 900 €, qu'il convient d'intégrer au patrimoine de la collectivité.

➤ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'incorporation de ces biens dans le patrimoine communal.**

6 – LEGS TOURNADRE : VENTE AUX ENCHERES DES BIENS LEGUES A LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le legs consenti à la Commune par Madame Tournadre Anne Marie ayant été accepté et incorporé à l'actif de la Commune, il est proposé de procéder à la vente aux enchères publiques de ces biens, à l'exception de la tapisserie d'Aubusson qui serait conservée à titre d'hommage. Le commissaire-priseur de Riom, peut procéder à cette vente moyennant 10 % de rémunération.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la vente des biens légués par Madame Tournadre dans les conditions énoncées ci-dessus.**

7 – RIOM COMMUNAUTE : MODIFICATIONS STATUTAIRES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 18 juin dernier, la Communauté a approuvé la modification de ses statuts qui porte sur deux compétences : celle relative aux parkings reconnus d'intérêt communautaire et celle concernant le projet d'installation d'un cinéma.

Considérant que la compétence « parc de stationnement » est en lien avec la compétence optionnelle « voirie » déjà détenue par la communauté, la communauté a décidé (sur consignes des services d'Etat portant sur la forme) de supprimer la compétence facultative L et de rédiger la **compétence optionnelle C** - Création, aménagement et entretien des voiries et des parcs de stationnement reconnus d'intérêt communautaire, ainsi qu'il suit : « *La communauté crée, aménage et entretient les voiries d'accès et de desserte aux zones d'activités d'intérêt communautaire. La communauté crée, aménage et entretient les voiries reconnues d'intérêt communautaire. Ces voiries sont intégrées au schéma de secteur. La communauté crée, aménage et entretient les parcs de stationnement reconnus d'intérêt communautaire.* »

Concernant la compétence relative au cinéma, il convenait de rédiger la compétence optionnelle G - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, ainsi qu'il suit : « *Les équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire sont la piscine Béatrice Hess, le centre de tir à l'arc, le centre de tennis couvert et le gymnase du lycée du bâtiment. La communauté de communes gère les équipements culturels concourant à la mise en œuvre de sa politique touristique à savoir : le musée Mandet, le musée des Arts et Traditions Populaires, le musée lapidaire.*

La communauté de communes est compétente pour la création, l'aménagement et le fonctionnement d'un établissement cinématographique. En ce qui concerne son action en faveur de la lecture publique, elle gère la bibliothèque centrale de Riom reconnue d'intérêt communautaire et toutes les structures de lectures publiques. »

- ➡ Le Conseil Municipal, à la majorité (7 contre), a approuvé les modifications statutaires de Riom Communauté.
Interventions de MM. BOUCHET, PECOUL, FRIAUD.

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2015 : CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

Rapporteur : *Stéphanie FLORI-DUTOUR*

- ➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création des postes suivants, à compter du 01/09/2015:
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (détachement pour une durée de 2 ans, à compter du 03.07.2015)
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - 9 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
 - 8 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
 - 3 postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
 - 2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe
 - 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste de puéricultrice de classe supérieur
 - 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Les postes d'origine seront supprimés après avis du CT.

– TABLEAU DES EFFECTIFS 2015 : TRANSFORMATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Rapporteur : *Stéphanie FLORI-DUTOUR*

- ➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la transformation d'un poste d'attaché principal en poste d'attaché, à compter du 01/09/2015.

9 – INDEMNITE D'ASTREINTES : ATTRIBUTION AU CHEF DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : *Stéphanie FLORI-DUTOUR*

- ➡ Compte-tenu de l'évolution des besoins au service de Police Municipale, relatifs à l'organisation d'interventions des astreintes, le Conseil Municipal, à la majorité (7 contre), a approuvé l'attribution d'une indemnité d'astreinte au fonctionnaire titulaire du grade de chef de service de Police Municipale.
Interventions de Mme DUBREUIL, M. FRIAUD.

10 – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE : RENOUELEMENT ET MODIFICATION DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES DE DISPONIBILITE OPERATIONNELLE ET DE DISPONIBILITE POUR FORMATION

Rapporteur : *Stéphanie FLORI-DUTOUR*

Le développement du volontariat dans les corps de Sapeurs-Pompiers nécessite la signature d'une convention entre la Commune, employeur d'un Sapeur-Pompier Volontaire, et le Service Départemental d'Incendie et de Secours, afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation des agents concernés.

- ➡ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention actualisée, précisant les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation d'un sapeur-pompier volontaire auprès du SDIS.
Intervention de M. FRIAUD.

11 – MANDAT SPECIAL POUR DES MISSIONS ACCOMPLIES PAR LES ELUS (AVRIL ET MAI 2015)

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), les élus doivent avoir un mandat spécial du conseil municipal, correspondant à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi, ce, pour la durée du déplacement.

Il est admis que la délibération accordant un mandat spécial puisse être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence.

Dans le cadre de déplacements qui ont eu lieu à Algemesi (Espagne) les 18 et 19 avril 2015 et à Montélimar les 29 et 30 mai derniers, il est donné un mandat spécial à :

- Monsieur Pierre PECOUL, Maire, Président de Riom Communauté
- Monsieur Daniel GRENET, conseiller municipal délégué aux sports
- Monsieur Jean-Pierre BOISSET, 6ème adjoint politique culturelle et sportive.

Un certificat administratif est établi pour autoriser le versement des remboursements des frais de mission correspondants.

✚ **L'Assemblée unanime a approuvé ces dispositions et a autorisé la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial.**

Intervention de M. GRENET

12 – MANDAT SPECIAL POUR DES MISSIONS DES ELUS EN JUILLET ET SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Dans le cadre de déplacements à Żywiec (Pologne) du 31 juillet au 3 août 2015 et à Nördlingen (Allemagne) du 9 au 13 septembre 2015, il est donné mandat spécial à :

- Monsieur Daniel GRENET, conseiller municipal délégué aux sports
- Madame Nicole PICHARD, 5ème adjointe aux finances
- Madame Josée DUBREUIL, conseillère Municipale,
- Un autre représentant élu de la collectivité.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné mandat spécial aux élus cités ci-dessus, et a autorisé la prise en charge des frais inhérents à l'exécution du mandat spécial.**

Interventions de MM. GRENET et FRIAUD.

13 – PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION N ° 5

Rapporteur : Jacques LAMY

Intervention de Caroline MONTEL pour la présentation

La cinquième modification, engagée par arrêté du maire du 6 mars 2015, a pour objet :

- la redéfinition des prescriptions règlementaires au niveau du site du couvent des Rédemptoristines, faubourg de la Bade,
- les modalités d'autorisation d'aires de stationnement en surface au-delà de 100 places,
- la suppression d'un emplacement réservé que la ville a renoncé à acquérir, avenue de Châtel-Guyon,
- la suppression des marges de recul imposées au titre du L111-1-4 au niveau des espaces urbanisés de la commune,
- l'autorisation de réalisation de clôtures en zone AU,
- la suppression du Coefficient d'Occupation du Sol (Loi ALUR).

✚ **Après avoir considéré les remarques formulées lors de l'enquête publique d'une part et l'avis rendu par le commissaire enquêteur d'autre part, l'Assemblée (Madame MOLLON ne prenant pas part au vote), à l'unanimité, a approuvé le projet de modification n° 5 du PLU.**

Interventions de M. FRIAUD, Mme MOLLON, M. PECOUL et Mme FLORI-DUTOUR.

14 – PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR – MODIFICATION N° 1 : PRECISION DES OBJECTIFS POURSUIVIS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jacques LAMY

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, document d'urbanisme qui définit les règles de conservation, restauration et mise en valeur du centre ancien, classé Secteur Sauvegardé le 23 février 1967, a été approuvé par décret interministériel le 31 juillet 2000. Le Conseil Municipal du 8 juillet 2004 avait sollicité la mise en modification de ce document qui reste de compétence Etat, sur plusieurs points.

L'étude Wagon concernant ces différents points ayant dû être résiliée en mars 2014, il s'est avéré nécessaire de relancer une consultation avec de nouveaux objectifs.

Il convient donc de préciser les objectifs poursuivis par la procédure engagée afin que soient pris en compte l'évolution du secteur sauvegardé, les nouvelles contraintes réglementaires ainsi que les objectifs de la municipalité.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la mise à jour des objectifs poursuivis par la modification n°1 du PSMV, et a autorisé le Maire à solliciter toutes subventions sur ce dossier.**

Interventions de Mme MOLLON, M. PECOUL.

15 – GOLF DE RIOM : SIGNATURE D'UN COMMODAT DANS LE CADRE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA)

Rapporteur : Pierre CERLES

Par délibération du 7 mars 2014, le conseil municipal a autorisé l'association du Golf de Riom à sous louer une partie de son club house, au co-contractant de son choix, par bail dérogatoire au régime de droit commun des baux commerciaux, afin de permettre une prestation de restauration sur site pour ses adhérents.

Afin de pallier le caractère précaire du bail signé avec son restaurateur, l'association du Golf souhaiterait pouvoir conclure un commodat avec ce dernier. Le commodat est un contrat de prêt à titre gratuit, régi par les articles 1875 et suivants du Code Civil ; il permettrait à l'association de pérenniser la prestation proposée à ses adhérents, dans la limite de la durée du BEA.

Un projet de commodat est donc soumis à la validation du conseil municipal, conformément à l'article 9 du BEA qui dispose que « toute cession ou sous location dans un but exclusif de l'intérêt général défini à l'article 3 est soumis à l'accord préalable exprès et écrit de la ville de Riom »

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'association du Golf de Riom à prêter au co-contractant de son choix, par conclusion d'un commodat, une partie de son club house.**

16 – GOLF DE RIOM : INSCRIPTION D'UNE HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE DANS LE CADRE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA)

Rapporteur : Pierre CERLES

Par bail emphytéotique administratif en date du 27 avril 2004, l'Association du Golf de Riom s'est vu confier la gestion des installations de cet équipement pour une durée de 30 ans. Un avenant n° 1, dont la signature a été autorisée par délibération du Conseil municipal du 12 février 2015, a élargi le périmètre de ce BEA pour intégrer l'ancienne déchetterie sise route d'Ennezat (parcelle YO n° 377) et prolonger la durée du bail de 10 ans.

Par l'incorporation de ce foncier, la commune a validé la possibilité pour l'association du Golf d'améliorer ses installations techniques. Un hangar, présent sur cette assiette foncière est en cours de réhabilitation pour accueillir le matériel nécessaire à la gestion du site. Le montant des travaux réalisés se porte à 243 500 € HT dont 68 500 € financés sur fonds propres et 175 000 € financés par un emprunt.

Dans le cadre de cet emprunt, l'association du Golf sollicite aujourd'hui la commune afin que celle-ci valide l'inscription d'une garantie hypothécaire de 1^{er} rang, réclamée par la Caisse d'Épargne dans le cadre de l'accord de financement proposé au taux de 1,25 % sur 7 ans.

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'inscription d'une hypothèque conventionnelle de 1^{er} rang à hauteur de 175 000 €, au bénéfice de l'association du Golf de Riom, en lien avec les travaux de réhabilitation de l'équipement confié par BEA du 27 avril 2004.**

Intervention de M. GRENET.

17 – SITE GILBERT ROMME - CESSION DU FONCIER : MODALITES DE REALISATION DE L'APPEL A PROJET D'OPERATEURS

Rapporteur : Jacques LAMY

La commune de Riom est propriétaire de 2,3 ha de foncier non bâti, situé dans le quartier de La Varenne.

L'objectif est de valoriser ce foncier par la réalisation d'une opération mixte de création de logements, tout en améliorant le fonctionnement général du quartier (réalisation de nouveaux maillages, viaires et modes doux, extension d'espaces verts de proximité).

Il est proposé de lancer une consultation d'opérateurs immobiliers en deux tours afin de retenir un projet qui réponde aux enjeux urbains posés par le site.

Un tel appel à projet ne relevant pas des règles applicables en termes de marché publics, il convient que la collectivité puisse établir la procédure qu'elle souhaite retenir. Le dossier d'appel à projet comporte un cahier des charges, un règlement de consultation précisant les modalités de présentation des candidatures et offres ainsi que les critères de jugement de ces dernières.

- ➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a validé la procédure d'appel à projet, et a autorisé le Maire à signer tous actes en découlant.**

Interventions de Mme MOLLON, M. LAMY, Mmes RAMBAUX et DUBREUIL.

18 – 22 RUE DE MADARGUE : CESSION D'UNE MAISON D'HABITATION

Rapporteur : Jacques LAMY

La Commune est propriétaire d'une maison au 22 rue de Madargue. Une proposition a été faite dans le cadre de sa mise en vente et l'offre de 200 000 € net vendeur a été retenue.

- ➡ **Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la vente de la maison 22 rue de Madargue au prix de 200 000 €.**

19 – TARIFS 2015-2016 : PISTE D'ATHLETISME, TERRAINS EXTERIEURS ET INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES

Rapporteur : Daniel GRENET

- ➡ **Dans l'attente de la refonte tarifaire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les tarifs de la piste d'athlétisme, des terrains extérieurs et des gymnases, inchangés jusqu'au 31 décembre 2015.**

20 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES : ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE

Rapporteur : Daniel GRENET

- ➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 300 € à l'association sportive du collège Pierre Mendès France pour sa qualification aux championnats de France UNSS de badminton, futsal et escalade.**

21 – SAISON ACCES-SOIRS 2015/2016 : TARIFS

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Le contenu de la programmation de la saison Accès-Soirs ayant évolué, avec notamment des spectacles hors abonnement avec des artistes « tête d'affiche », il est proposé de modifier les tarifs selon le tableau ci-dessous :

TYPE DE PLACES	TARIF (par place sauf pour le tarif famille)
Plein tarif	10,00 €
Tarif réduit	6,00 €
Plein tarif Abonné (à partir de 3 spectacles)	8,00 €
Tarif réduit Abonné (à partir de 3 spectacles)	5,00 €
Tarif Jeunes (collégiens/lycéens/étudiants)	4,50 €
Tarif abonné Jeunes (collégiens/lycéens/étudiants)	4,00 €
Tarif Famille pour un spectacle estampillé "Famille" (2 adultes + 2 enfants - 12 ans) (soit 3 € par place)	12,00 €
Enfants - 12 ans	3,00 €
Scolaires	2,00 €
Tarif préférentiel abonné pour les spectacles hors abonnement	11,00 €
Tarif pour les spectacles hors abonnement	18,00 €
Stages (tarif à la journée)	15,00 €
Actions culturelles (ateliers, lectures...)	3,00 €

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité (7 abstentions), a approuvé la modification des tarifs de la saison Accès-Soirs.**

Interventions de Mme MOLLON, M. BOISSET, Mme DUBREUIL, M. PECOUL.

22 – STAGES D'ARTS PLASTIQUES : CREATION DE NOUVEAUX TARIFS

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Dans le cadre de la volonté d'ouverture de l'Ecole d'arts plastiques vers de nouveaux publics, des stages de 2 jours en arts plastiques seront proposés dès juillet 2015, aux tarifs suivants :

- Stage de 2 jours, public famille (1 adulte/1 enfant) : 45 € pour Riom et 70 € pour Hors Riom
- Stage de 2 jours (1 adulte) : 30 € pour Riom et 45 € pour Hors Riom
- Stage de 2 jours (1 enfant) : 20 € pour Riom et 30 € pour Hors Riom

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les nouveaux tarifs proposés.**

23 – CONCERT « TOULOUSE CON TOUR » : CONVENTION DE COREALISATION AVEC LA SOCIETE PASSERELLE PRODUCTIONS

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Dans le cadre de la saison culturelle Accès-Soirs 2015-2016, la Ville de Riom accueillera le concert Toulouse Con Tour le mercredi 7 octobre prochain. Une convention de coréalisation sera établie entre la Ville de Riom et la société Passerelle Productions afin de formaliser les obligations et modalités d'organisation de cette soirée.

La régie de recette et d'avance « spectacle » sera modifiée temporairement pour permettre l'encaissement des recettes pour le compte d'un tiers, à hauteur de 90 % des recettes.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention afférente au spectacle.**

24 – PROJET JUMELAGE 2016 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

En 2016, le Comité de jumelage et la Ville de Riom vont participer au trentième anniversaire de l'Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne en organisant un projet culturel avec les villes jumelées (Zywiec, Algemesi, Nördlingen et Viana do Castelo). Ce projet sera intégré à la Fête de la Ville 2016, et pourrait prétendre à une subvention européenne.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à faire les démarches auprès des partenaires potentiels notamment afin d'obtenir des subventions pour ce projet.**

25 – EQUIPEMENTS NUMERIQUES DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE : PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

La Ville de Riom s'est engagée depuis deux années dans une réflexion sur le déploiement d'outils numériques dans les écoles primaires de son territoire. Un plan d'équipement sur trois années a été défini en partenariat et en concertation avec l'Education Nationale – les enseignants et l'Inspection Académique de la circonscription. Ces différents outils seront déployés sur deux années : année scolaire 2015-2016 et à la rentrée de septembre 2017 pour l'école Maurice Genest restructurée.

Le montant de ce projet est évalué à 538 552 € HT (263 920 € HT phase travaux et 274 632 € HT équipement numériques).

Ce projet peut bénéficier de soutiens financiers de la part de partenaires, tels que la Région au titre du FEDER et le Pays du Grand Clermont au titre du FRADDT, et de la « réserve parlementaire ». Le plan de financement de ce projet pourrait se décliner ainsi, sous réserve de l'instruction des demandes déposées :

FRADDT Auvergne +	20 %	Travaux/équipements	107 710
Riom Communauté	10 %	Travaux/équipements	53 855
FEDER	60 % max.	Equipements	164 779
Réserve parlementaire		Equipements	25 000
Autofinancement Commune	35 %		187 208

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès des partenaires financiers potentiels et à signer toutes les pièces afférentes.**

Interventions de M. BOUCHET, Mme SCHOTTEY, M. PECOUL.

26 – EQUIPEMENTS NUMERIQUES DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE : ECOLE MAURICE GENEST : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

Dans le cadre des équipements numériques dans les écoles primaires publiques de la Ville, il est proposé, pour la tranche « Equipement numérique pour Maurice Genest » prévue en 2017, de déposer une demande de financement auprès de Madame la Députée, au titre de la réserve parlementaire. Le plan de financement de cette tranche pourrait se décliner ainsi :

Total tranche « Maurice Genest »	45 781 € HT	
Réserve parlementaire	25 000 € (au maximum)	55 %
Autofinancement Commune	20 781 €	45 %

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.**

27 – PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX AUPRES DES ECOLES PUBLIQUES DE RIOM POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Rapporteur : Michèle SCHOTTEY

La Commune met en place des actions, sur le temps scolaire, dans les secteurs de l'animation, du sport et de la culture, par le biais de la mise à disposition de l'Education Nationale d'agents municipaux.

Pour l'année scolaire 2015/2016, ces mises à disposition aux écoles sont les suivants :

- cinq ETAPS soit 82 heures par semaine,
- deux enseignants de musique soit 30 heures par semaine,
- trois enseignants en Arts Plastiques soit 6 heures 20 par semaine.
- un agent d'animation soit 7 heures par semaine (encadrement des temps de sieste).

Soit un total de 125 heures 20 minutes par semaine.

De plus, l'école de musique propose un accompagnement à différents spectacles de fin d'année (à hauteur de 40 heures).

Ce contingent d'heures n'est réalisé chaque année, qu'en fonction et sous réserve que les projets pédagogiques proposés par les écoles soient validés par l'Éducation Nationale.

Par ailleurs, d'autres prestations sont proposées par la Commune en dehors de la convention. Il s'agit de 15 ATSEM mis à disposition à raison 360 heures par semaine.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les conventions de mise à disposition pour l'année scolaire 2015/2016.**

28 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE RIOM (S.I.A.R.R.) : MODIFICATIONS STATUTAIRES – SIEGE SOCIAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (S.I.A.R.R.) a transféré son siège au 14 bis de la rue du Stade à Saint Bonnet près Riom.

- ✎ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le transfert du siège social du S.I.A.R.R. et par conséquent, la modification de l'article 3 de ses statuts.**

29 – EFFONDREMENT D'UNE GRANGE : TRANSACTION AMIABLE D'INDEMNISATION

Rapporteur : Vincent PERGET

Le 25 mars 2011 la grange sise 35 bis impasse Lafayette, cadastrée CE 301, propriété de la Commune s'est effondrée, ensevelissant trois véhicules stationnés sur le parking annexe. Les ruines de la grange ont dû être rapidement démolies et l'ensemble des gravats a dû être évacué.

Le voisin immédiat de la grange, en mitoyenneté, a mis en cause la Commune dans la survenance de plusieurs désordres apparus sur son habitation, notamment sur un mur mitoyen, le plafond de la buanderie et l'escalier en pierre.

Les expertises ne permettant pas d'établir la responsabilité unique et entière de la Commune, une solution amiable a été négociée, afin d'établir un partage des responsabilités entre le propriétaire, la Commune et son assureur.

Ainsi, l'assurance de la Commune participe à hauteur de 5 851,89 € afin de contribuer à la prise en charge forfaitaire du préjudice, tandis que la Commune assure une autre part d'indemnisation d'un montant de 2 584 €, le reste étant à charge du propriétaire.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer le protocole transactionnel et à verser l'indemnité de 2 584 euros à la victime.**

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 6 juillet 2015

Le Maire,
Président de Riom Communauté,

Pierre PECOUL

